



SEANCE
31 Mai 2023

OBJET :
Demande de
subvention Fonds vert
– travaux salle des
sports

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-05-09

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 6

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI
Aurélie NOUGIER représentée par Régis PHALY
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « Fonds Vert » qui vise à subventionner les investissements locaux favorisant la performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie,

Vu l'instruction de Madame la Préfète de Vaucluse précisant que le gouvernement a décidé d'allouer un fonds exceptionnel de 2 milliards d'euros, appelé « Fonds Vert » dédié aux collectivités territoriales et plus précisément 12 millions d'euros pour le département de Vaucluse, destiné à financer les investissements suivants :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
- Renaturation des centres villes et villages
- Prévention des inondations

- Prévention des risques d'incendie de forêts
- Accompagnement du déploiement des ZFE (Zone à Faible Emission)
- Covoiturage

Considérant que l'appel à projets « Fonds Vert » reçu le 3 février 2023 de la préfecture de Vaucluse demande une réponse avant l'été,

Considérant que ce dispositif permettrait d'obtenir un financement pour les travaux de rénovation énergétique et d'isolation thermique de la salle des sports qui est le bâtiment le plus consommateur d'énergie. L'objectif à atteindre est une économie de la consommation énergétique du bâtiment au minimum de 40 %,

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement au titre du « Fonds Vert » à hauteur de 80 % du coût HT des travaux et honoraires estimés par le Maître d'œuvre et le bureau d'étude thermique à 1 211 548.96 €

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
État	Fonds Verts	80	969 239.17 €
Commune d'Entraigues	Autofinancement	20	242 309.79 €

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITE** pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la salle des sports une subvention de 969 239.17 € au titre du Fonds Verts
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré

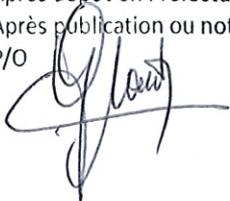
Les jours mois et an ci-dessus

ont signé

Pour copie conforme

Acte certifié exécutoire le : 20/06/2023
Après dépôt en Préfecture le : 09/06/2023
Après publication ou notification le : 20/06/2023

P/O



La secrétaire de séance,

Josette PULITI

Le Maire,

Guy MOUREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication